

sible d'établir les divers prix auxquels les porteurs actuels des obligations perpétuelles, autres que les acheteurs originaux, ont acheté leurs obligations. En conséquence, il n'est pas possible de calculer le montant de gains en capital qui serait réalisé si les obligations perpétuelles étaient rachetées au pair ou si le taux d'intérêt de 3 p. 100 du coupon était augmenté. Toutefois, comme le ministre des Finances l'a signalé à la Chambre le 5 octobre, les achats d'obligations perpétuelles durant les années récentes ont été effectués aux prix du marché, lesquels étaient sensiblement inférieurs au prix d'émission original, soit \$96.50 par \$100 de valeur au pair.

[Traduction]

LA CHAUSSÉE DU PASSAGE DE
NORTHUMBERLAND

Question n° 2198—**M. Macquarrie:**

1. Quand se propose-t-on de demander des soumissions pour la réalisation de l'étape de la chaussée du passage de Northumberland entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?
2. Quand s'attend-on que cette étape sera terminée?
3. Quelle en est la longueur totale?
4. S'est-il produit un retard dans le temps prévu ou l'appel de soumissions, et, dans le cas de l'affirmative, quelles raisons justifiaient ce retard?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Janvier 1967.

2. Deux ans.
3. Environ 11,700 pieds.
4. Il n'y a eu aucun retard; cependant, il n'est pas possible de solliciter des soumis-

sions tant qu'un accord avec les provinces n'est pas intervenu au sujet des taxes de vente.

LES MISES EN CHANTIER DANS LES
PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 2248—**M. Bell:**

Combien de maisons ont été mises en chantier dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Édouard chaque année depuis 1960, avec chiffres donnés séparément relativement à la construction urbaine, et ayant trait particulièrement au financement direct et indirect (assuré) selon les modalités de la Loi nationale sur l'habitation, et au financement ordinaire?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Les données qui portent sur la mise en chantier de maisons dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Édouard depuis 1960, et qui indiquent séparément le nombre de maisons mises en chantier dans les régions urbaines, sont fournies au tableau 1 ci-contre.

Les données, concernant les maisons qui ont été mises en chantier par source de financement pour chaque province, ne sont pas disponibles, mais les données relatives à la région de l'Atlantique sont indiquées au tableau 2 ci-après. Les données relatives aux maisons financées aux termes de la loi nationale sur l'habitation dans les quatre provinces depuis 1960, avec chiffres donnés séparément pour les prêts consentis par les prêteurs agréés et par la Société, sont indiquées au tableau 3 ci-après.